



autorisé pour le désherbage des luzernes fourragères



• **NIRVANA® S** : un nouvel herbicide utilisable pour le désherbage des jeunes luzernes et des luzernes installées.

• **NIRVANA® S** : Efficace sur un large éventail de mauvaises herbes dicotylédones et graminées => Amarante, capselle, chénopode, crucifères (repousse de colza, sanve, ravenelle, etc...), morelle, renouées, stellaire, repousses de céréales, folle avoine, vulpin...



Stellaire



Gaillet



Renouée
persicaire



Renouée
des oiseaux



Renouée
liseron



Vulpin



Chénopode



Morelle



Sanve

• **NIRVANA® S** : 2 modes d'action complémentaires

=> Imazamox : absorption avant tout foliaire mais aussi racinaire, systémique. (HRAC groupe B).

=> Pendiméthaline : action racinaire et anti-germinative, contrôle des mauvaises herbes dans la durée. (HRAC groupe K1).

NIRVANA® S : COMMENT S'UTILISE-T-IL ?

=> **Sur jeune luzerne à l'installation :**

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

Traiter en conditions poussantes : application recommandée sur sol « frais » et par temps doux et sous une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

=> **Sur luzerne installée :**

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha pendant le repos végétatif.

2 L/ha en entrée d'hiver ou* 2 à 4 L/ha en sortie d'hiver.

Autant que possible, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » et sous une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

A 2 l/ha, **NIRVANA® S** pourra être utilisé 2 années de suite.

A 4 l/ha, **NIRVANA® S** devra être utilisé 1 année sur 2.

*Traitement entrée + sortie hiver également possible à condition de ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Ne pas appliquer Nirvana S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2l/ha.

L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que les doses utilisées.



autorisé pour le
désherbage des
luzernes fourragères



NIRVANA® S : CHAMP D'ACTIVITE A 2L/HA en post-levée

TEM OIN					NIRVANA S				
infestation					2 L/ha				
Mauvaise herbe	Nbre essais	(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)	Mauvaise herbe	Nbre essais	(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)
DICOTYLEDONES									
Amarante sp.	2	10	99	(99-99)	Renouée à f. de patience	1	6	95	(95-95)
Barbarée précoce	2	17	100	(99-100)	Renouée des oiseaux	6	14	99	(95-100)
Capselle bourse-à-pasteur	7	38	98	(92-100)	Renouée liseron	4	15	99	(97-100)
Chénopode blanc	8	13	99	(89-100)	Renouée persicaire	1	10	97	(97-97)
Colza (Repousses)	1	5	100	(100-100)	Rumex petite oseille	1	16	91	(91-91)
Fumeterre officinal	2	19	96	(95-98)	Sanve	2	14	99	(97-100)
Gaillet gratteron	2	5	100	(100-100)	Sisymbre sp.	1	28	98	(98-98)
Géranium à feuilles rondes	3	69	94	(93-97)	Stellaire	7	19	99	(93-100)
Laiteron des champs	3	8	73	(47-90)	Tabouret des champs	2	13	100	(100-100)
Laiteron sp.	1	8	94	(94-94)	Véronique à f. de lierre	2	9	99	(98-100)
Lamier amplexicaule	3	25	98	(94-100)					
Matricaire sp.	7	17	68	(27-85)	GRAMINEES				
Morelle noire	2	15	100	(100-100)	Panic pied-de-coq	3	33	95	(91-100)
Myosotis	2	8	97	(93-100)	Pâturin annuel	1	38	100	(100-100)
Pensée des champs	5	34	87	(79-95)	Vulpin des champs	1	16	99	(99-99)
Ravenelle	3	54	100	(100-100)					

Efficacité (en %) 30 jours après traitement

NIRVANA® S : RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- NIRVANA® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.
- NIRVANA® S peut s'intégrer dans un programme avec Basagran® SG ou Stratos® Ultra + Dash® HC en fonction des problématiques

NIRVANA® S : FICHE D'IDENTITE

® : Marques déposées BASF - Autorisation de vente n°2090016 - Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - N : Dangereux pour l'environnement - Xi : irritant - R38 : irritant pour la peau - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Formulation : EC – Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) DAR luzerne Post-levée : 30 jours - Distance aux points d'eau - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - Délai de rentrée : 48 heures - Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de : - Légumes racines et tubercules : 190 jours – Betterave à sucre : 300 jours – Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours – Céréales : 200 jours - Nombre d'application par saison : 1 application max. tous les 2 ans à 4 l/ha sur cultures installées ou 2 applic max tous les 2 ans sur jeunes cultures. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA S, merci de consulter le site de BASF Agro – www.basf-agro.fr - BASAGRAN® SG : 87% bentazone –SG - N° AMM 9500628 – N-Xn-R22 - R41 - R43 - R51/53 - DASH® HC : 22,5% ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés + 37,5% esters méthyliques d'acide gras + 5% acide oléique – N° AMM 9400478 – Xi - R38 - R41 - R52 - STRATOS® ULTRA : 100 g/l cycloxydime – N°AMM 9000490 – Xi - R38 - R65 - R67 - R52/53 - Novembre 2010 Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 128POIHBE1110